



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/92

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 22 février 2023 de Madame DRUESNE Clara tendant à obtenir  
l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux Grande Rue,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

L'entreprise PRO DESIGN RÉNOVATION procédera à des travaux de ravalement de façade avec pose d'échafaudages au n° 92 Grande Rue et place de la Foire pour le compte du pétitionnaire, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie. Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

**Article 2 :**

La présente permission de voirie est valable du jeudi 23 février au mercredi 15 mars 2023 inclus.

**Article 3:**

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise PRO DESIGN RENOVATION qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 22 février 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

